

**Motion to Permit APEEE Class Representative Elections
during Virtual Class Meetings for the 2020-2021 School Year**

The following urgent motion is submitted to the APEEE CA for adoption at its 15 September 2020 meeting, to be confirmed after the fact at the annual meeting of the General Assembly.

Excerpt from the APEEE statutes:

Article 3

Peuvent être membres adhérents, les parents d'élèves de l'Ecole européenne de Bruxelles I—Uccle ou les personnes y assimilées, c'est-à-dire les personnes exerçant l'autorité parentale sur un élève de ladite Ecole.

La qualité de membre adhérent s'acquiert automatiquement pour l'année scolaire en cours par le paiement de la cotisation annuelle.

Les membres adhérents conservent cette qualité jusqu'au début de l'année scolaire suivante.

Chaque année, l'assemblée des parents de chaque classe élit en son sein quatre représentants de classe, qui sont les membres effectifs de l'association. L'élection a lieu lors de la réunion des parents de début d'année et tout parent (ou assimilé) peut se porter candidat au moment même de l'élection.

Les membres effectifs conservent cette qualité jusqu'à la désignation de leur remplaçant.

[...]

Motion submitted:

«Pour l'année 2020, en raison de la pandémie du Covid-19, les assemblées des parents de classe peuvent se tenir virtuellement et l'élection des représentants de parents peut avoir lieu à cette occasion ou, si il est nécessaire, lors d'une réunion de classe virtuelle extraordinaire dédié à cette élection.»